

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1<sup>er</sup> février 2021, la députée de Sherbrooke, madame Christine Labrie, déposait une pétition demandant d'augmenter substantiellement le financement alloué pour les soins à domicile (SAD) et l'instauration d'une allocation financière de soutien à l'autonomie, laquelle permettrait aux usagers de recevoir les services dans le milieu de leur choix.

Au cours de l'année fiscale 2021-2022, des investissements récurrents de 280 M\$ en 2019-2020, de 100 M\$ en 2020-2021 et de 150 M\$ en 2021-2022 ont été annoncés afin notamment de répondre à la demande croissante, d'éviter les recours à l'urgence et les hospitalisations, de permettre à la population de vivre à domicile et de retarder ou d'éviter le recours à l'hébergement public.

Il s'agit de la hausse la plus importante jamais consacrée par un gouvernement pour augmenter le nombre d'usagers recevant des services de soutien à domicile, ainsi que le nombre d'heures de service reçues par usager (intensité). Notre engagement électoral était d'investir 800 M\$ pendant la durée du mandat législatif. Selon les projections actuelles, cet objectif a été dépassé et un investissement additionnel de 1,7 G\$ sur la même période est à prévoir.

... 2

Le gouvernement poursuit ses travaux pour soutenir davantage les services de soutien à domicile pour l'ensemble des clientèles éligibles : aînés, personnes en situation de handicap, courte durée / postopératoire, soutien aux proches aidants, santé mentale, soins palliatifs et maladies chroniques.

Il semble pertinent de rappeler qu'il n'est plus possible d'utiliser les enveloppes budgétaires prévues pour les soins à domicile à d'autres fins que celle-ci. Dès notre arrivée en mandat, la directive 18-MS-07132 a été envoyée au réseau de la santé et des services sociaux pour interdire formellement ce processus de « permutation budgétaire » pour les budgets SAD. De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux rembourse les centres intégrés de santé et de services sociaux et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux pour les sommes consacrées aux services de soutien à domicile sur présentation de pièces justificatives, ce qui permet de s'assurer que les montants sont utilisés de la bonne façon.

La priorité demeure plutôt de se consacrer prioritairement au rehaussement des conditions du travail du personnel en hébergement ainsi qu'en soins à domicile afin d'assurer une attractivité de ces métiers et professions. Le vieillissement de la population laisse présager une hausse importante de la demande pour des services de cette nature et des chantiers importants sont en cours, conjointement avec nos partenaires privés et syndicaux, pour garantir que la main-d'œuvre soit bien au rendez-vous.

En conclusion, le gouvernement réitère son engagement de déposer une nouvelle politique de soutien à domicile d'ici à la fin du mandat afin de déployer des solutions innovantes pour faire face au vieillissement de la population. Plusieurs programmes tels que le *Chèque emploi service* (CES) et le *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique* (PEFSAD) seront également révisés afin de corriger de nombreux irritants qui existent autant pour la clientèle que pour les travailleurs.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Christian Dubé